

Liste n° 17

Les équipements importés n'ayant pas de similaires fabriqués localement destinés au secteur du tourisme

N° du tarif	Désignation des produits
Ex 25.15	- Marbre non travaillé pour hôtels 4 et 5 étoiles
Ex 39.25	- Eléments de piscine
Ex 39.26	-Grilles et diffuseurs
Ex 40.15	- Gilet de sauvetage - Equipements de secours nautique, matériels de balisage, bouées et ancrés
Ex 40.16	- Tapis en caoutchouc synthétique non vulcanisé
Ex 54.07	- Filets de protection anti-méduses et anti-pollution
Ex 63.06	- Tentes Caidales
Ex 70.13	- Ustensiles spéciaux pour aliments chauds
Ex 70.19	- Produit calorifuge en laine de verre - Tissus en fibrine de laine de verre pour rideau
Ex 73.08	- Eléments de piscine
Ex 73.21	- Kitchenette (cuisinette) - Réchaud à flamber
Ex 73.23	- Marmites à cuire les aliments à la vapeur avec pression (autocuiseur > 12 L)
Ex 73.26	-Grilles et diffuseurs
Ex82.01	- Cisaille à volaille
Ex 82.05	- Eplucheurs - Coquilleurs à beurre
Ex 82.10	- Moulin à légumes - Etal à boucher autre qu'en bois
Ex 82.11	- Tranchets
Ex82.14	- Cisaille à poisson
Ex 83.01	- Serrure fonctionnant par l'insertion de carte magnétique - Système d'ouverture et fermeture photo-électrique - Ferme-porte automatique
Ex 83.02	- Paumelle va et vient
Ex 84.03	- Chaudière pour production de l'eau chaude pour piscine, même munie de dispositifs accessoires tels que régulateur de pression - Chaudière pour le chauffage central et appareils auxiliaires
Ex84.07	- Moteurs hors-bord et inbord avec accessoires
Ex 84.08	- Moteurs hors-bord et inbord avec accessoires
Ex 84.13	- Groupe vacuum central - Suppresseur - Circulateurs d'eau pour recyclage, électropompes et pompes d'une capacité égale ou supérieure à 40 litres par seconde
Ex 84.14	- Groupe compresseur - Compresseur frigorifique - Compresseur à air respirable d'une capacité n'excédant pas 50 m3
Ex 84.15	- Unité de conditionnement de l'air d'une puissance supérieure à 30000 BTU - Ventilateur-convecteur
Ex 84.16	- Brûleur
Ex 84.17	- Fours à Pizza - Fours à pâtisserie - Fours à air propulsé

N° du tarif	Désignation des produits
Ex 84.18	<ul style="list-style-type: none"> - Pompe à chaleur excédant 40.000 BTU - Groupe frigorifique à compression (comprenant le compresseur, le condensateur et l'évaporateur) -Machines à fabriquer la glace ou les glaçons
Ex 84.19	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de production d'eau chaude et d'eau glacée - Pasteurisateurs (de brasserie, de jus de fruit, de laiterie) - Stérilisateurs - Armoire de stérilisation pour coutellerie - Cabine de restauration ambulante (chaftingdish) - Friteuse sauteuses basculantes et appareils et dispositifs pour la cuisson ou le chauffage des aliments à usage professionnel
Ex 84.20	<ul style="list-style-type: none"> - Laminoirs (laminage des pâtes alimentaires, à biscuits, de confiserie et de chocolaterie)
Ex 84.21	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils pour l'épuration de l'eau (adoucisseur, déminéralisateur) - Machines automatiques pour nettoyage de piscine - Matériels de filtration autres qu'à usage domestique
Ex 84.22	<ul style="list-style-type: none"> - Machines à laver la vaisselle autre qu'à usage domestique - Emballeuses automatiques
Ex 84.24	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils de nettoyage à haute pression (à jet) - Station d'irrigation pour terrain de golf avec accessoires - Poteaux d'incendie - Lance incendie - Sprinkler
Ex84.26	<ul style="list-style-type: none"> - Engins de manutention mobile pour ports de plaisance "Trollift"
Ex 84.29	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules à nettoyer les plages
Ex 84.33	<ul style="list-style-type: none"> - Machines à nettoyer les légumes - Faucheuse et tondeuse à gazon pour pelouse de terrain de golf
Ex84.38	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils pour le travail des viandes (façonneuse à brochette, façonneuse à hamburger, poussoir à saucisse) - Appareils pour la pâtisserie (machine à crème chantilly, façonneuse à croissant, turbine à crème glacée)
Ex 84.50	<ul style="list-style-type: none"> - Machine à laver le linge même avecessoreuse incorporée d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg
Ex84.51	<ul style="list-style-type: none"> - Machine pour le séchage et le repassage - Machine pour le nettoyage à sec (pour hôtels de la catégorie 5 étoiles) - Presse à fixer (engageuse défricheuse) - Pliseuse - Calandre
Ex 84.76	<ul style="list-style-type: none"> - Distributeur de boissons fraîches et chaudes - Distributeur d'assiettes chaudes
Ex84.79	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils à ultra son pour chasser les rongeurs
Ex84.81	<ul style="list-style-type: none"> - Doseur à boisson avec accessoires, passoire pour cocktail - Mélangeur thermostatique pour bain et douche - Anti-bélier - Limiteur de débit - Robinet électrique

N° du tarif	Désignation des produits
Ex85.02	- Groupes électrogènes d'une puissance excédant 375 KVA
Ex85.04	- Transformateur d'une puissance excédant 2500 KVA - Bornes pour alimentation électrique
Ex85.09	- Presse-fruits et presse-légumes - Moulin à café - Hache-viande et hachoir - Broyeur pour déchets de cuisine, broyeur et mélangeur pour aliments - Scie à os électrique - Coupe-pain électrique - Aspirateur de poussière - Cireuse électrique - Machine rotative pour récurage, polissage et shampoing - Trancheur professionnel à viande électrique
Ex85.16	- Brûleur automatique d'une puissance supérieure à 250.000 kilo calories - Chauffe-eau électrique d'une capacité supérieure à 300 litres - Four à micro-onde et four rôtissoire - Sèche-main et sèche-cheveux - Sauna complet - Friteuse sauteuses basculantes et appareils et dispositifs pour la cuisson ou le chauffage des aliments à usage professionnel
Ex85.17	- Standards téléphoniques avec accessoires d'une capacité égale ou supérieure à 32 lignes
Ex85.18	- Appareillage d'écoute - Microphone, diffuseur de son - Baffles et hauts parleurs - Amplificateurs
Ex 85.19	- Tableaux de mixage n'incorporant pas de dispositifs d'enregistrement de son - Attente musicale - Appareils de montage et d'enregistrement des disques, tableau de mixage, électrophone, lecteurs bandes magnétiques, lecteur enregistreur de slogans - Tableaux de mixage incorporant un dispositif de reproduction de son - Dictaphone et appareil d'enregistrement
Ex 85.25	- Caméras de surveillance
Ex 85.28	- Equipement de circuit fermé vidéo, télédistribution pour programme interne avec accessoires - Projecteurs vidéo
Ex 85.30	- Balisage d'immeuble
Ex 85.31	- Appareils de signalisation lumineuse par chiffres actionnés par cadran d'appel des postes téléphoniques - Appareils avertisseurs pour la protection contre l'incendie et le vol
Ex 85.32	- Condensateurs électriques - Batterie de condensateur
Ex 85.35	- Bouton de commande - Micro-suich (interrupteur fin de course) - Paratonnerre
Ex. 85.43	- Equaliseur - Portiques de sécurité
Ex 85.46	- Isolateurs
Ex 87.01	- Petit train touristique
Ex 87.03	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur les terrains de golf - Tricycles et quadricycles à moteur
Ex 87.09	- Chariots de golf
Ex 87.11	- Tricycles et quadricycles à moteur - Véhicules électriques monoplaces à système de stabilisation gyroscopique (SEGWAY)

N° du tarif	Désignation des produits
Ex 88.01	- Montgolfière
Ex 88.02	- Avion léger d'animation moins de 250CV
Ex 88.04	- Parachute
Ex 89.03	<ul style="list-style-type: none"> - Bateaux de plaisance (scooter de mer, bateau de promenade sous eau) - Vedette de sauvetage avec équipements nécessaires - Bateau à moteur de plaisance ou de sport et embarcations de plaisance ou de sport, d'une longueur supérieure à 11 mètres - Hydrojet (oxoon nautique) - Bateau avec plate-forme pour parachute - Catamaran - Vélo nautique sans moteur - Kayak de Mer - Aéroglisseur (Hovercraft).
Ex. 89.07	- Plate-forme pour animation touristique et accessoires
Ex. 90.05	- Télescopes professionnels avec accessoires
Ex 90.08	- Projecteur et écran
Ex 90.19	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement et appareillage de massage et de musculation - Appareil de réanimation - Equipement et appareillage de balnéothérapie et de thalassothérapie
Ex 90.25	- Matériel de contrôle et de régulation
Ex 90.29	- Computer de communication et de facturation téléphonique
Ex 90.30	- Matériel de contrôle, de régulation et de mesure
Ex 90.32	- Matériel de contrôle, de régulation et de mesure
Ex 94.05	<ul style="list-style-type: none"> - Projecteurs étanches - Matériels de projection électrique pour animation
Ex 95.03	- Jouets géants gonflables pour animation touristique
Ex 95.04	<ul style="list-style-type: none"> - Installation complète de bowling avec mécanisme et accessoires - Tables spéciales pour jeux de casino - Machines à sous - Simulateur de golf
Ex 95.06	<ul style="list-style-type: none"> - Toboggan géant pour animation - Club de golf - Autres matériels pour le golf
	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de salle de gymnastique à l'exclusion des médécines-balls - Articles et équipements sportifs de basket-ball, de gymnastique, d'haltérophilie, de pétanque, de tennis, de tir au pigeon, de tir à l'arc, de water-polo - Planches à voile - Equipements de ski nautique - Équipements complets pour stations de patinage sur glace artificielle et accessoires - Chars à voiles sahariens avec accessoires - Scooters de plongée sous-marine - Equipements pour activité de PAINTBALL - Equipements TELESKI NAUTIQUE - Equipements complets pour « fly surf »
Ex 95.07	- Equipement de pêche et de plongée sous-marine
Ex 95.08	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de manège et de karting - Tremplin à élastique
Ex 96.03	- Equipement complet d'art appliqué